

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Conventions fixant les conditions et modalités de partenariat avec les associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Dans le cadre du développement de sa politique en faveur de la jeunesse et des enfants de tous les quartiers, la Ville de Nouméa soutient les organisateurs de Centres de Vacances et de Loisirs.

Elle permet aux structures de vacances et de loisirs, par la mise à disposition gracieuse des écoles, de bénéficier d'un cadre d'animation sécurisé et efficace. Elle intervient financièrement auprès des familles les plus défavorisées par l'attribution de «bons vacances» pour un montant de 12 millions de F/CFP par le biais du Centre Communal d'Action Sociale. Afin de renforcer la politique sociale en direction des familles financièrement les plus fragiles, la Ville de Nouméa attribue également une participation financière complémentaire aux associations organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs déclarées auprès des instances administratives compétentes, en prenant en charge des enfants issus de familles aux revenus modestes les mercredis après-midi («mercredis loisirs»).

Le secteur des vacances et des loisirs ne relevant pas de la compétence municipale, la Ville marque ainsi son intérêt pour la jeunesse de tous les quartiers. Elle intervient financièrement de façon significative et volontaire, dans la prise en charge des jeunes enfants issus des quartiers, en permettant de diminuer le coût des activités pour l'ensemble des familles résidant à Nouméa.

La contribution financière de la Ville de Nouméa d'un montant de 33 millions de F/CFP est octroyée aux associations par le biais d'une convention individuelle qui précise le montant à verser à chacune pour l'année 2018. Le calcul de la participation financière à attribuer à chaque association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs repose sur une clé de répartition calculée en fonction du nombre d'inscriptions Jour/enfant enregistrées par chaque formation pendant les vingt-quatre mois précédents le 30 juin de l'année en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes correspondant à un montant total de 33.000.000 F / CFP aux associations ci-après pour l'organisation de centres de vacances et de loisirs pour l'année 2018 :

- 5.945.385 F/CFP à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF),
- 185.816 F/CFP à l'Association Jeunesse en Couleur,
- 5.012.547 F/CFP à l'Association les Villages de Magenta,
- 3.635.220 F/CFP à l'Association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT),
- 5.455.426 F/CFP à l'Association Ecole de Sports et de Loisirs (ESL),
- 167.914 F/CFP à l'Association Ensemble Pour la Jeunesse (EPLJ),
- 7.308.211 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- 1.470.772 F/CFP à l'Association La Tribu des Vacanciers,
- 791.954 F/CFP à l'Association Port Moselle Loisirs,
- 80.556 F/CFP à l'Association des Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie,
- 2.349.190 F/CFP à l'Association Sports Eveil Attitude (SEA)
- 597.009 F/CFP à l'Association DEFY Loisirs.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions pour un montant total de 33.000.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions-cadres correspondantes avec les associations susmentionnées.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia L'AGARDE



**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE CENTRES DE
VACANCES ET DE LOISIRS POUR 2018 - SUBVENTIONS PROPOSEES**

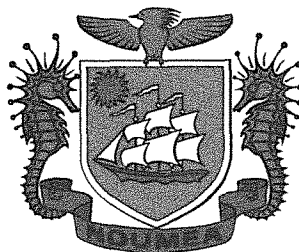
Prévision d'attribution BP 2017 du service : 33 000 000 F

Montant disponible après attribution : 0 F

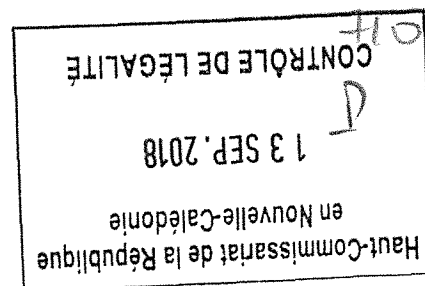
LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation Psdt: Sylvianne SWERTZWAGHER	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs, ainsi que de formations BAFA, BAFD	1974	5 945 385F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Calédonienne pour la Formation et l'Animation en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 5.945.385F F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	5 945 385 F
Association Jeunesse en Couleur Psdt: Didier TAURU	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	185 816F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Jeunesse en Couleur en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 185.816F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	185 816 F
Les Villages de Magenta Psdt: Frédérique DUTTERTRE-MOATI	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs, ainsi que de formations BAFA, BAFD.	1997	5 012 547F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Village de Magenta en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 5.012.547F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	5 012 547 F
Association Périscolaire d'Animation par le Sport (PASPORT) Psdt: Swan GERINIE	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs.	2006	3 635 220F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Périscolaire d'Animation par le Sport en versant une indemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n- 2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 3.635.220 F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	3 635 220 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
ECOLE SPORTS ET LOISIRS Psdt: Corinne NEPTALIE	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	5 455 426F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Ecole des Sports et Loisirs en versant une idemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 6.229.930F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	5 455 426 F
ENSEMBLE POUR LA JEUNESSE Psdt: Thierry LEBERRE	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2007	167 914F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Ensemble Pour la Jeunesse en versant une idemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 167.914F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	167 914 F
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES Psdt: Pierre WELEPA	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	1957	7 308 211F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Fédération des Oeuvres Laiques en versant une idemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 7.308.211F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	7 308 211 F
LA TRIBU DES VACANCIERS Psdt: Lysianne FACON	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2006	1 470 772F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association la Tribu des Vacanciers en versant une idemnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 1.470.772F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	1 470 772 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
PORT MOSELLE LOISIRS Psdt: Nathalie SARIJOEN	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	NON COMMUNIQUE	791 954F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Port Moselle Loisirs en versant une idenmnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 791.954F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	791 954 F
SCOUTS ET GUIDES DE NOUVELLE CALEDONIE Psdt: Eric BACKES	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2012	80 556F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Scouts et Guides de Nouvelle- Calédonie en versant une idenmnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 80.556F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	80 556 F
SPORTS EVEIL ATTITUDE Psdt: Steeve OLSEN	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2011	2 349 190F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association Sport Eveil Attitude en versant une idenmnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 2.349.190F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur le périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	2 349 190F
DFY LOISIRS Psdt: Anita DELPIAS	Association organisatrice de Centres de Vacances et de Loisirs,	2011	597 009F	province Sud, autres non communiqués	La ville de Nouméa soutient les actions de l'Association DFY Loisirs en versant une idenmnité forfaitaire calculée sur le volume d'activité de l'année n-2. Pour 2018, la Ville de Nouméa propose de verser à l'association une subvention d'un montant de 597.009F/CFP. Les centres de vacances et de loisirs sont organisés sur e périmètre de la commune dans les écoles mises à dispositions	597 009 F
TOTAL						33 000 000 F



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de votants	: 42	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
(14 procurations)		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
<u>SORTIE DE :</u>		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
M. Tristan DERYCKE		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/210
attribuant des subventions à des associations pour l'organisation de Centres de Vacances et de
Loisirs en 2018 et autorisant la signature de conventions-cadres

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget primitif principal 2018 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/615 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/188 du 22 août 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits de droit commun, est autorisée l'attribution de subventions à douze associations pour l'organisation d'un Centre de Vacances et de Loisirs et pour un montant de 33.000.000 F/CFP répartis de la manière suivante :

- 5.945.385 F/CFP à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF),
- 185.816 F/CFP à l'Association Jeunesse en Couleur,
- 5.012.547 F/CFP à l'Association les Villages de Magenta,
- 3.635.220 F/CFP à l'Association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT),
- 5.455.426 F/CFP à l'Association Ecole de Sports et de Loisirs (ESL),
- 167.914 F/CFP à l'Association Ensemble Pour la Jeunesse (EPLJ),
- 7.308.211 F/CFP à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- 1.470.772 F/CFP à l'Association La Tribu des Vacanciers,
- 791.954 F/CFP à l'Association Port Moselle Loisirs,
- 80.556 F/CFP à l'Association des Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie,
- 2.349.190 F/CFP à l'Association Sports Eveil Attitude (SEA),
- 597.009 F/CFP à l'Association DFY Loisirs.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF), l'Association Jeunesse en Couleur, l'Association les Villages de Magenta, l'Association Périscolaire et d'Animation autour du Sport (PASPORT), l'Association Ecole de Sports et de Loisirs (ESL), l'Association Ensemble Pour la Jeunesse (EPLJ), la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), l'Association La Tribu des Vacanciers, l'Association Port Moselle Loisirs, l'Association des Scouts et Guides de Nouvelle-Calédonie, l'Association Sports Eveil Attitude (SEA), l'Association DFY Loisirs, les conventions-cadres encadrant les conditions de versement des subventions, entre les associations organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs et la Ville de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

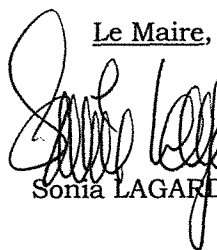
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances